



Le Creusot, le 3 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le train, lieu inattendu pour faire participer les citoyens

À l'occasion du débat public sur le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), la Commission particulière du débat public (CPDP), organisme neutre et indépendant, embarque à bord de trains régionaux et à grande vitesse.

L'objectif de ce dispositif itinérant et innovant est de diversifier les modalités d'échange et de dialogue du débat en allant à la rencontre des voyageurs, directement concernés par ce projet, qui aura des effets sur leurs déplacements quotidiens.

Ce sera l'opportunité pour chacun de témoigner sur ses usages et de questionner le maître d'ouvrage, SNCF Réseau. Ces dialogues privilégiés entre voyageurs, membres de la Commission, SNCF Réseau et SNCF Mobilités se dérouleront dans les différents espaces des trains et notamment dans la voiture-bar.

Un kit du débat présentant succinctement les éléments du projet et les principaux thèmes du débat permettra à chacun de s'exprimer sur le trafic et l'offre voyageurs, sur l'offre de transport ferroviaire de marchandises ou encore sur le développement économique territorial potentiel.

#### LES PROCHAINS DÉBATS ITINÉRANTS

- **Vendredi 6 janvier : Nevers - Dijon**  
Départ à 11h32 - Arrivée à 13h55
- **Mercredi 11 janvier : Strasbourg - Lyon**  
Départ à 11h13 (TGV 6837) - Arrivée à 15h26
- **Jeudi 19 janvier : Montchanin - Paray-le-Monial (Aller/Retour)**  
Départ à 11h06 - Arrivée à 11h58 (Aller)  
Départ 14h08 - Arrivée à 14h51 (Retour)
- **Lundi 6 mars : Tours - Dijon**  
Départ de Tours à 16h59 - Arrivée à 21h58

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [vfcea.debatpublic.fr](http://vfcea.debatpublic.fr)

**CONTACT PRESSE :** Louise HENRY – [louise.henry@lesroismages.fr](mailto:louise.henry@lesroismages.fr) – 01 41 10 08 03  
Alice VADE – [alicevade@clairdeterre.com](mailto:alicevade@clairdeterre.com)

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets – publics ou privés – d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, et qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques. La commission particulière du débat public chargée de l'animation du débat n'exprime pas d'avis sur le fond du dossier.